



Québec

Bureau 2.36
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télocopieur : 418 529-3102

Montréal

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : 514 873-4196
Télocopieur : 514 844-6170

Sans frais: 1 888 528-7741 cai.communications@cai.gouv.qc.ca www.cai.gouv.qc.ca

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Montréal, le 23 juin 2022

Madame [REDACTED]

Objet : Votre demande d'accès
N/Réf. : 2223-0007

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 6 juin dernier afin d'obtenir l'information suivante :

En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je désire obtenir copie du ou des documents suivants :

I) Svp fournir le nombre de demandes d'accès à l'information à l'encontre desquelles le Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) a cherché à invoquer ou a invoqué, entre le 15 mars 2020 et le 6 juin 2022, l'article 137.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (par exemple, en demandant à la Commission d'accès à l'information l'autorisation de ne pas tenir compte de la demande d'accès à l'information).

II) Svp fournir le numéro de dossiers attribués par la CAI à chaque demande du MSSS ainsi qu'une copie du dossier (tel que constitué auprès de la CAI).

III) Svp fournir une copie de toutes les demandes d'accès à l'information à l'encontre desquelles le MSSS a cherché à invoquer ou a invoqué, à quelque moment que ce soit, l'article 137.1 de la Loi sur l'accès aux documents des



Commission
d'accès à l'information
du Québec

Québec

Bureau 2.36
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : 514 873-4196
Télécopieur : 514 844-6170

Sans frais: 1 888 528-7741 cai.communications@cai.gouv.qc.ca www.cai.gouv.qc.ca

organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (par exemple, en demandant à la Commission d'accès à l'information l'autorisation de ne pas tenir compte de la demande d'accès à l'information) ».

Nous vous transmettons copie des documents demandés. Les réponses au point I) et II) sont combinées dans le document intitulé : « Nombre de dossiers » où vous trouverez les numéros des 9 dossiers joints à l'envoi.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

«Original signé»

Jorge Passalacqua
Directeur des affaires institutionnelles,
des communications et de la promotion
Responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels

p.j. Avis de recours
Nombre de dossiers
Dossier 1025135
Dossier 1025416
Dossier 1025530
Dossier 1026047
Dossier 1026048
Dossier 1026541
Dossier 1026930
Dossier 1027237
Dossier 1028678